

VILLE DE MACAMIC

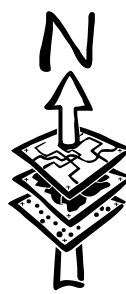
Affectation du sol

- MILIEU URBAIN -

Affectation

- Résidentielle faible densité
- Résidentielle moyenne et haute densité
- Maison mobile
- Villégiature de consolidation
- Centre-ville
- Commerce routier
- Industrielle
- Transport
- Publique et communautaire
- Parc et espace vert
- Protection
- Réserve urbaine
- Agricole viable
- Forestière
- Zone prioritaire d'aménagement

- Limite du périmètre urbain
- Hydrographie
- Ligne de lot
- Limite de l'unité d'évaluation
- Voie ferrée



1:4 000

0 100 200 300 400 500 m

Ce plan de zonage fait partie intégrante du règlement no : 07-080

Tableau de mise à jour		
No mise à jour	No de règlement	Entrée en vigueur
#1	22-334	27 octobre 2022

Sources : Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles
B.D.T.Q.
Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

Toute reproduction pour vente est interdite
©Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite.